



L'EAU EN PAYS DE LA LOIRE



1- LE CONTEXTE

Le réseau hydrographique régional est en quasi-totalité situé dans le bassin Loire-Bretagne, et se structure autour de 3 bassins versants :

- Le sous bassin de la Loire aval
- Le sous bassin des fleuves côtiers vendéens
- Le bassin de la Vilaine dont les affluents concernent le 44, 49, et le 53.

Le territoire de l'estuaire présente la particularité d'être sous l'influence des marées (remontées salines) jusqu'en amont de l'agglomération nantaise.

En 2018, les prélèvements d'eau s'opèrent à 46 % dans les nappes et 54% dans les eaux superficielles, avec de grandes disparités territoriales.




A l'échelle régionale les usages principaux sont la consommation en eau potable (56 % des prélèvements), l'irrigation (39%) et l'industrie (5 %) (Données DREAL 2016), là aussi avec de fortes disparités régionales.

L'état écologique des masses d'eau se classe de moyen à faible en PDL ; seules 11 % de ces masses étaient classées en « bon état » en 2013.



2- LES NOUVEAUX ENJEUX

Le changement climatique induit trois aléas qui vont avoir 3 impacts sur la ressource en eau principaux en Pays de la Loire (données étude impacts du changement climatique en pays de Loire_2020).

	 Hausse des températures moyennes	 Evolution de la répartition annuelle des précipitations	 Hausse du niveau marin
Baisse des débits des cours d'eau et des niveaux des nappes affectant les milieux et les usages			
Hausse de la température des cours d'eau			
Déplacement du biseau salé			

NB : la couleur orange désigne le(s) aléa(s) majeur(s) à l'origine de l'impact considéré. La couleur jaune désigne les aléas plus secondaires. La couleur grise les aléas n'ayant à priori pas d'effet sur l'impact considéré.

2019 a montré une aggravation des impacts avec la sécheresse se combinant avec une période caniculaire, notamment avec la publication pour la première fois d'un arrêté limitant les consommations d'eaux des plus gros consommateurs (supérieur à 100 000 M€) soit X entreprises en PDL.

Les conséquences pour l'activité économique sont les suivantes :

- Risque de rationnement ou pénurie d'eau à certaines périodes (à l'horizon 2050, -30 à 60 % de la disponibilité de la ressource en eau)
- Modification des paramètres de fonctionnement d'unités de refroidissement (accroissement de la température de la Loire de 0,5 à 1,4 °C à l'horizon 2030 et +2 °C à 2070)
- Modification de la nature de l'eau disponible (remontée du front de salinité dans l'estuaire)
- Risque d'inondations locales du fait de la modification des régimes de précipitation
- Besoin de réduire les émissions de polluants pour rester dans les seuils de concentration acceptable (enjeu de maintien de l'oxygénation des eaux)
- Conflits d'usages entre besoins d'irrigation accrus et besoins des entreprises :
 - Risques de conflits d'usages sur le réseau d'adduction d'eau potable lors de la période estivale et d'été.
 - Risques de coupure d'approvisionnement d'eau pour les entreprises et menace pour le développement voire la pérennité des activités économiques
 - Risques pour la biodiversité autre facteur important pour la vie.



3- LA PROPOSITION DES CCI DES PAYS DE LA LOIRE

Cette proposition s'inscrit dans une vision prospective qui anticipe les conséquences possibles du réchauffement climatique. (cf. vision prospective PDL 2050 qui ajoutait aux 6 enjeux de la TRIA les thématiques eau et biodiversité)

Elle vise à sensibiliser et préparer le plus grand nombre d'entreprises à la gestion de leurs enjeux spécifiques en matière de gestion de l'eau, tant du point de vue quantitatif que qualitatif.

Elle prend en compte la forte hétérogénéité des territoires au sein du territoire régional du point de vue de la disponibilité et de la nature des eaux.

Les CCI des Pays de la Loire proposent de se positionner en **facilitateur / incitateur de la prise en compte des enjeux (ressources en) eau dans les entreprises** à l'échelle des bassins versants (les échelons géographiques pertinents pour l'agrégation des données restent à préciser).

La question qualitative étant déjà du ressort réglementaire (pas d'aides publiques possibles) et traité de façon systématique par la DREAL et l'Agence de l'eau) nous proposons que la priorité de l'action des CCI soit concentrée sur l'enjeu quantitatif.

Pour cela, sur chaque territoire pertinent, les CCI proposent :

Pour le volet usage de l'eau par les entreprises :

- de recueillir et d'agréger les données existantes sur les consommations d'eau annuelle des entreprises, en intégrant les variations liées à la saisonnalité des activités,
- de répertorier par type d'entreprises, la nature des usages de l'eau, et le degré de sensibilité des activités à la disponibilité de la ressource en eau (au besoin avec des enquêtes)
- de répertorier la nature des rejets émis par les entreprises (en vue de leur réutilisation possible)
- de déployer des programmes d'information sur les solutions disponibles pour réaliser des économies d'eau, par type d'activités (guide, réunions, interventions, accompagnement collectif possible par bassin...)
- D'inclure un volet information sur ces enjeux dans les dispositifs d'accompagnements existants (Dinamic...)

Pour le volet infrastructures de gestion de la ressource en eau :

- d'inventorier les équipements de réserve d'eau existants dans les entreprises et dans les zones d'activités économiques, de promouvoir auprès des entreprises les solutions permettant de maximiser la récupération des eaux pluviales ou des eaux réutilisables

et d'une manière transversale :

- d'informer les entreprises sur les dispositifs de financement de projets d'investissements en faveur d'une meilleure gestion de l'eau
- de déployer des modules de formation voire d'accompagnement adaptés aux entreprises (et notamment TPE -PME) sur l'optimisation de leur gestion de l'eau.



- de produire des éléments synthétiques de visualisation des enjeux par territoire pertinent pour les acteurs publics (outil à développer)
- d'apporter un avis lors des consultations des documents d'urbanismes sur les volets quantité et qualité d'eau pour les usages entreprises
- de participer aux événements régionaux, locaux et apporter une réponse aux sollicitations locales (CLE) lorsque cela est nécessaire au vu des enjeux des entreprises (voir plus bas enjeu de gouvernance)

Livrables identifiés sur l'année 1 :

- Etat des lieux des besoins des entreprises et des territoires avec une synthèse des conséquences pour les activités économiques (par secteur activité et géographique)
- Programme d'information à destination des entreprises sur les enjeux de la ressource en eau, en s'appuyant sur un guide sur les techniques économes
- Proposition d'un programme d'accompagnement des entreprises ciblées en fonction des enjeux par territoire et par secteur d'activités

Pour mettre en œuvre ce programme, les CCI devront procéder à un recrutement d'un chargé de mission spécialisé intervenant sur l'ensemble du territoire régional.

Afin de caler les outils et de roder la démarche, les CCI envisagent le démarrage de l'action à l'échelle d'un bassin versant au premier semestre 2021 : celui de Aubance Layon en 49.

Enfin, si à l'instar des Chambres d'Agriculture ou de France Nature Environnement qui se font financer des conseillers eau, les CCI des PDL réussissent à monter une convention intéressante en PDL en contractualisant avec le Conseil régional et l'Agence de l'Eau, les CCI Bretagne et Val de Loire pourraient être engagées dans la même démarche similaire vis-à-vis de leurs propres instances et renforcer notre demande collective.

4- L'ENJEU DE LA GOUVERNANCE DE L'EAU EN PAYS DE LA LOIRE

L'eau a été déclarée par Madame Morançais, présidente du Conseil Régional des Pays de la Loire, grande cause régionale !

A l'occasion de la dernière conférence régionale de l'eau, présidée par Laurent Gérault, vice-président de la Région, nous avons pu constater qu'il y a beaucoup d'acteurs qui se rencontrent occasionnellement dans des comités, conférences...avec chacun sa spécialité :

- La Région veut plus s'impliquer en moyens.
- L'agence de l'eau est la grande coordinatrice de l'information et de la distribution d'éventuelles d'aides ...
- La DREAL gardienne de la législation, fait la police...
- Les territoires se soucient de leurs bassins hydrauliques
- Les Chambres consulaires interfacent en proximités avec leurs adhérents respectifs (parfois en concurrence sur cette ressource)
- Les entreprises donnent dans l'innovation et témoignent de leurs résultats souvent étonnants.



Il y a donc un besoin de liaisons, d'échange d'information, de partage de tâches, coordination, coopération et de lobbying pour faire entendre la voix des entreprises (et pas que les grandes car la facture eau progressera fortement dans les années à venir)

La gouvernance de l'eau se joue dans notre région presque au travers du Comité de Bassin Loire-Bretagne qui pilote l'action de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne qui couvre les trois régions administratives Bretagne, Pays de la Loire et Centre Val de Loire.

Ce Comité de Bassin devait être renouvelé en juin mais vu les événements ce renouvellement a été repoussé à la fin de l'année.

Historiquement les CCI y était représentées par une délégation d'entreprises désignées conjointement avec les 3 CCIR, les MEDEF régionaux et le mouvement coopératif. Le monde agricole et agroalimentaire y est bien présent ainsi qu'historiquement les papetiers et les carriers, et bien entendu les industriels de l'eau (<https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home/comite-de-bassin/composition-du-comite-de-bassin.html>).

Monsieur Gousset qui représentait les entreprises et était VP de ce comité, confirme les enjeux de cette désignation dans un contexte,

- où les ressources en eau sont limitées et le monde agricole de plus en plus gourmands pour ses propres besoins au détriment du monde industriel peu impliqué (souhait d'inclure le cheptel dans les besoins prioritaires outre la santé et les particuliers),
- le futur SDAGE qui sera mis en consultation à la rentrée prévoit des nouvelles contraintes importantes sur plusieurs bassins versants des Pays de la Loire.

Note co-écrite par Eric Groud, Michel Langevin, Alain Schlessler, Philippe Jan et Philippe Lohézic.